

ÉCOLE DU LOUVRE

Charlotte STEPHAN

# La robe en France, 1715 - 1815 : nouveautés et transgressions.

ANNEXES

Mémoire de recherche  
(2<sup>e</sup> année de 2<sup>e</sup> cycle)  
en histoire de l'art appliquée aux collections  
présenté sous la direction  
de M. Denis BRUNA

Septembre 2014

Le contenu de ce mémoire est publié sous la licence *Creative Commons*

CC BY NC ND



## Sommaire

- Annexe I. Patron de robe volante, d'après une robe du Centre de Documentation du Costume, Paris, vers 1725 - 1735, dans WAUGH Norah, *The cut of women's clothes, 1600 - 1930*, Londres : Faber and Faber, 1968, p.82. 4
- Annexe II. Patron de robe à la polonaise, d'après une robe du Victoria & Albert Museum, Londres, vers 1770, dans WAUGH Norah, *The cut of women's clothes, 1600 - 1930*, Londres : Faber and Faber, 1968, p.94. 5
- Annexe III. Patron de robe chemise, d'après une robe de la Gallery of English Costume, Manchester, vers 1785, dans WAUGH Norah, *The cut of women's clothes, 1600 - 1930*, Londres : Faber and Faber, 1968, p.98. 6
- Annexe IV. Extrait du Cabinet des modes, 15 avril 1786, description de la gravure (fig. 27), p.82. 7
- Annexe V. L.-I. P\*\*\*\*\*, *Cérémonial de l'Empire français*, Paris : A la librairie économique, rue de la Harpe, 1805, p.68 - 69 8
- Annexe VI. En haut : Patron de corsage de robe empire, vers 1810, d'après ue robe du London Museum, Londres ; en bas : patron de robe du soir, 1816, d'après une robe de la Gallery of English Costume, Manchester, dans WAUGH Norah, *The cut of women's clothes, 1600 - 1930*, Londres : Faber and Faber, 1968, p.158. 10
- Annexe VII. DIDEROT Denis, LE ROND D'ALEMBERT Jean, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des arts et métiers*, Paris, 1751 - 1780, tome III, p.282 - 283. 11
- Annexe VIII. DIDEROT Denis, LE ROND D'ALEMBERT Jean, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des arts et métiers*, Paris, 1751 - 1780, tome XIII, p.553. 12

Annexe IX. DIDEROT Denis, LE ROND D'ALEMBERT Jean, Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des arts et métiers, Paris, 1751 - 1780, tome VIII, p.667 -668. 14

Annexe X. ROLAND DE LA PLATIÈRE Jean-Marie, Encyclopédie méthodique. Manufactures, arts et métiers, article «couturière», Paris : Panckoucke, 1790, t. I, p.224 - 225. 16

Annexe XI. GARSAULT François, L'art de la lingerie, article «mantelet de mousseline» Paris : Impr. de Delatour, 1771, p.22. 18

Annexe XII. PRUDHOMME Louis-Marie, Les crimes des Reines de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à Marie-Antoinette, Paris : Au Bureau des Révolutions de Paris, 1791, p.446 - 448. 19

**Annexe I. Patron de robe volante, d'après une robe du Centre de Documentation du Costume, Paris, vers 1725 - 1735, dans WAUGH Norah, *The cut of women's clothes, 1600 - 1930*, Londres : Faber and Faber, 1968, p.82.**

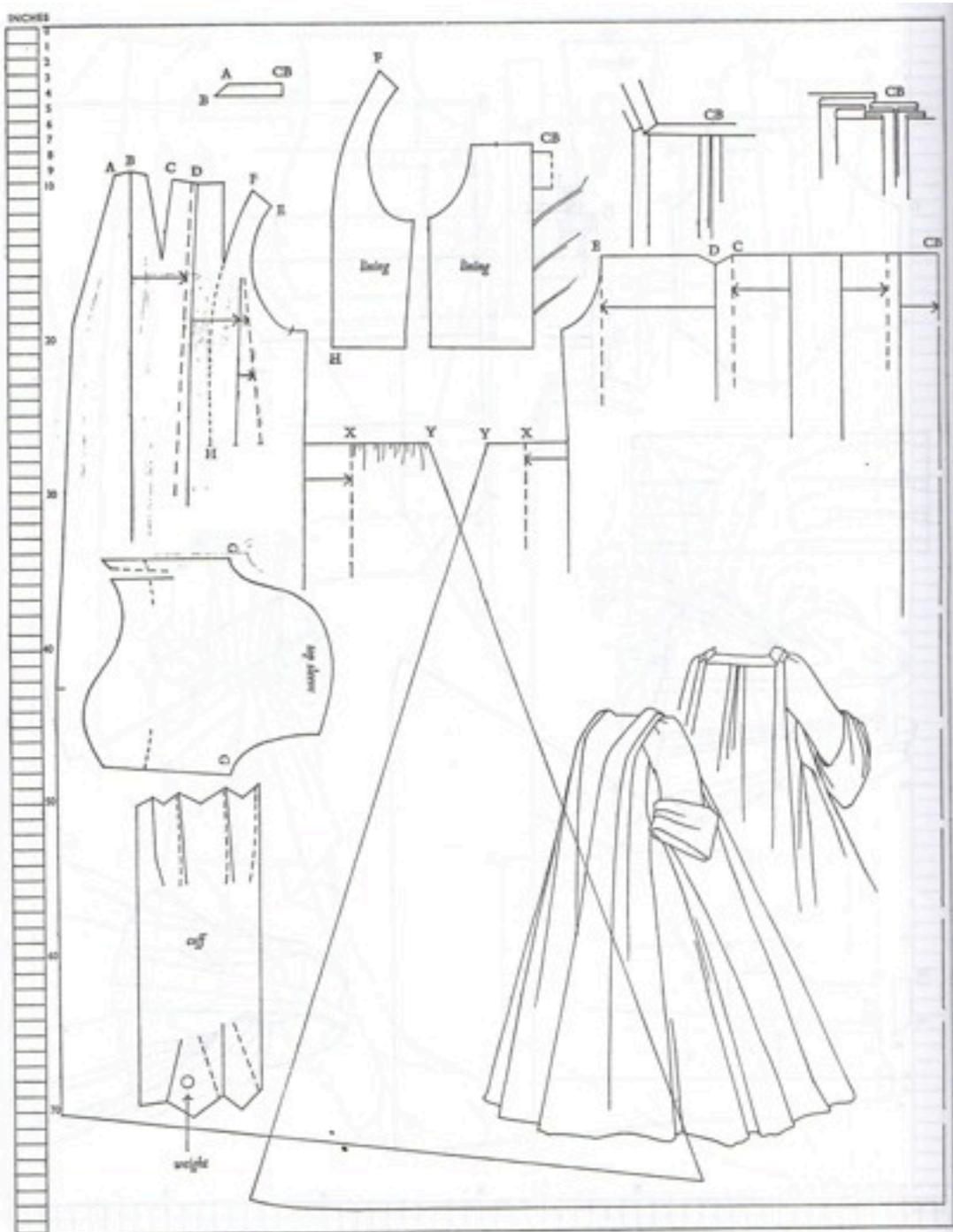


DIAGRAM XI  
ROBE BATTANTE (SACK) 1725-35. Centre de Documentation du Costume, Paris

**Annexe II. Patron de robe à la polonoise, d'après une robe du Victoria & Albert Museum, Londres, vers 1770, dans WAUGH Norah, *The cut of women's clothes, 1600 - 1930*, Londres : Faber and Faber, 1968, p.94.**

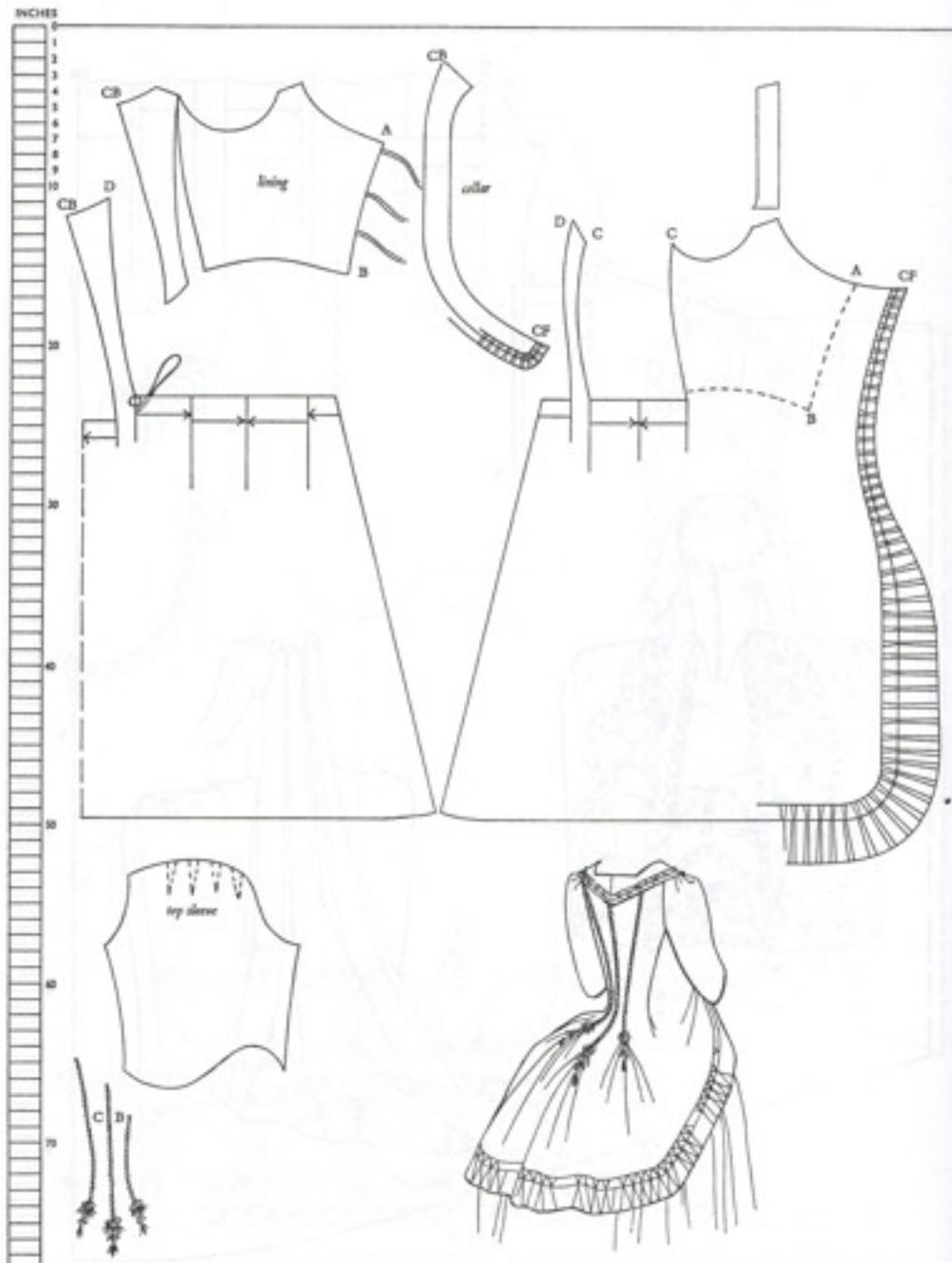
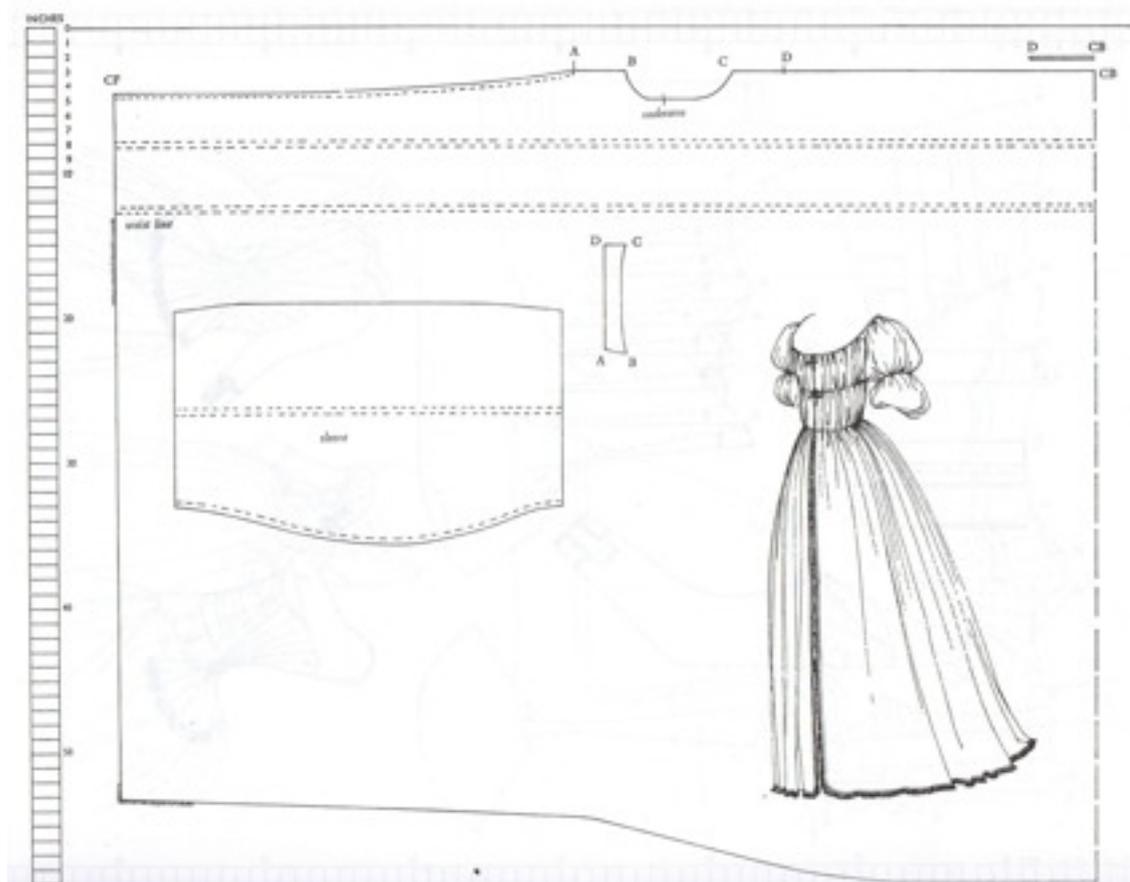


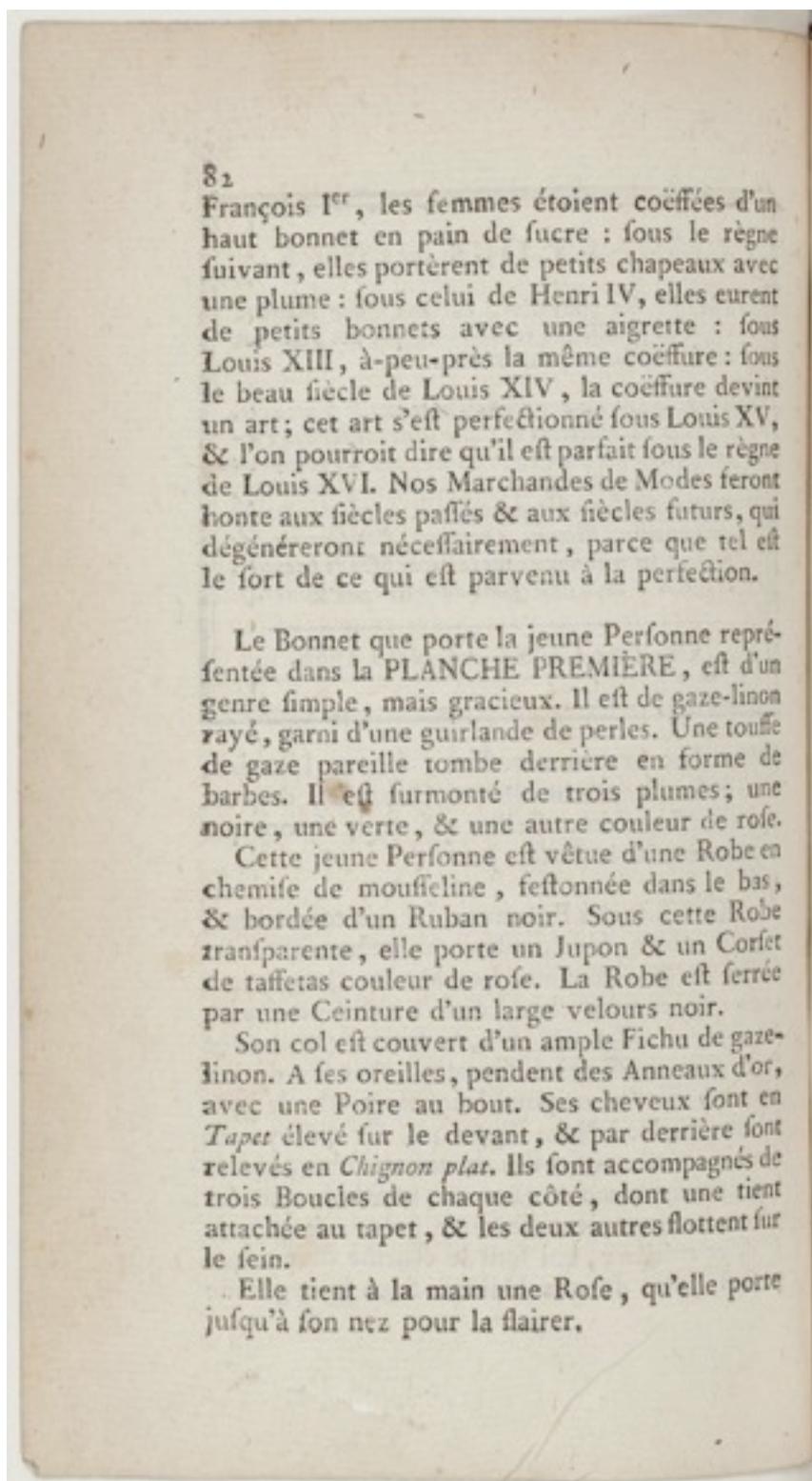
DIAGRAM XXI

POLONAISE, late 1770's, Victoria and Albert Museum

**Annexe III.** *Patron de robe chemise*, d'après une robe de la Gallery of English Costume, Manchester, vers 1785, dans WAUGH Norah, *The cut of women's clothes, 1600 - 1930*, Londres : Faber and Faber, 1968, p.98.



Annexe IV. Extrait du *Cabinet des modes*, 15 avril 1786, description de la gravure [ fig. 27 ], p.82.



**Annexe V.** L.-I. P\*\*\*\*\*, *Cérémonial de l'Empire français*, Paris : A la librairie économique, rue de la Harpe, 1805, p.68 - 69

## CHAPITRE IV. De l'Impératrice et de sa Maison.

-----  
[...]

### *Costume de l'Impératrice*

L'Impératrice, dans les grandes cérémonies, porte une robe de soie blanche sans queue, brodée et ornée de crépines comme la tunique de l'Empereur, garnie ou non garnie en haut, de dentelles relevées ; ceinture blanche brodée d'or, tombant par-devant ; manteau attachée sur les épaules et à longue queue, de la même couleur et broderie que celui de l'Empereur ; le diadème en or et pierreries.

L'habit de cour pour l'Impératrice est une robe ronde en étoffe de manufactures françaises, avec ou sans colerette [sic] en dentelle et relevée ; un manteau à longue queue, attachée à la taille ; une ceinture tombant par-devant.

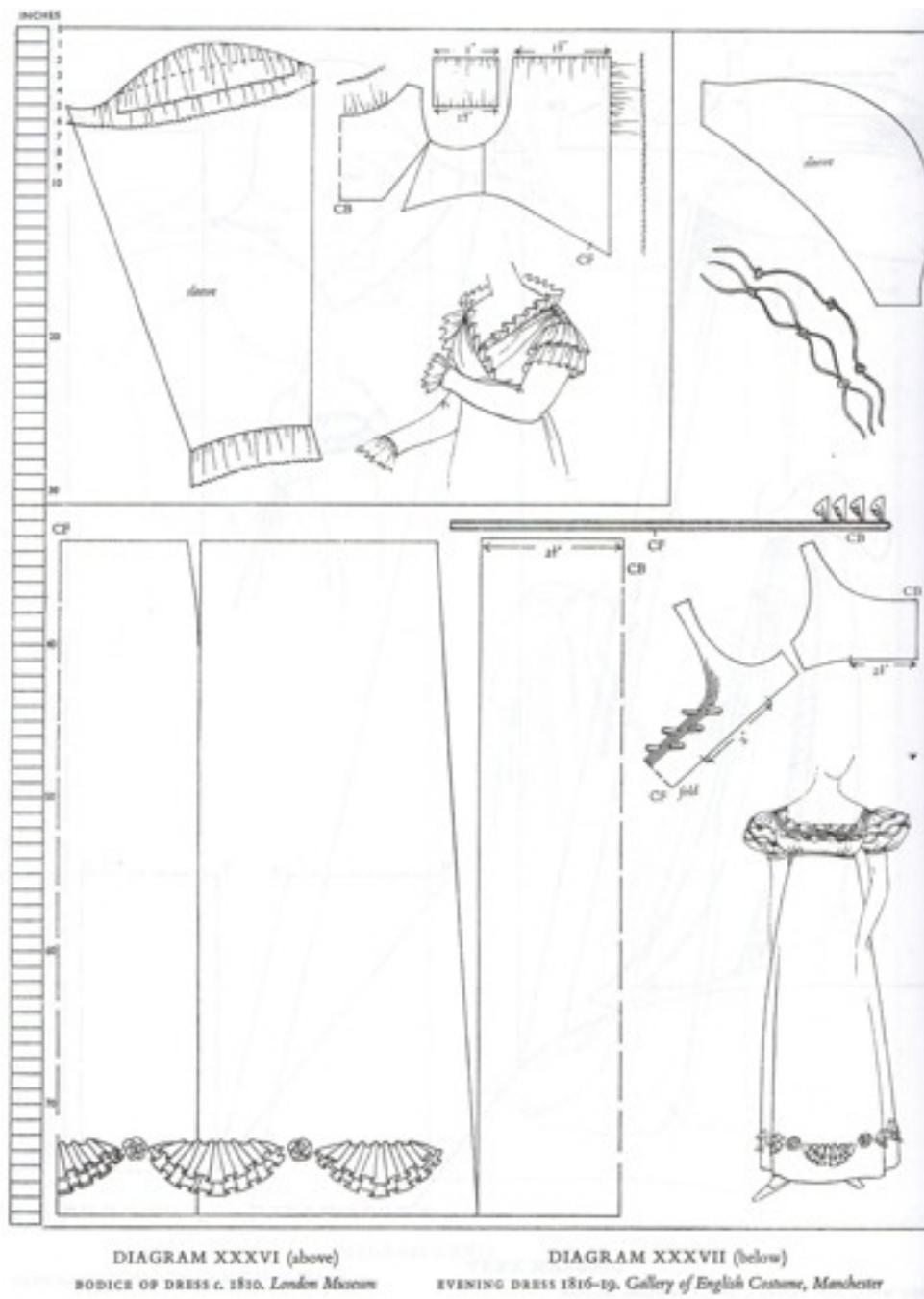
La robe et le manteau ornés par tout l'étoffe et au bas, en soie, argent ou or, d'une broderie dont le dessin sera libre, ou d'une frange, ou de frange et broderie en même temps.

---

Toutes les dames admises à la cour portent un vêtement de même forme que celui de l'Impératrice, sans broderie ni frange, ou avec une broderie ou frange en bas seulement ; le dessin de la broderie est libre, mais ne peut excéder un décimètre de largeur.



**Annexe VI.** En haut : *Patron de corsage de robe empire, vers 1810*, d'après ue robe du London Museum, Londres ; en bas : *patron de robe du soir, 1816*, d'après une robe de la Gallery of English Costume, Manchester, dans WAUGH Norah, *The cut of women's clothes, 1600 - 1930*, Londres : Faber and Faber, 1968, p.158.



**Annexe VII.** DIDEROT Denis, LE ROND D'ALEMBERT Jean, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des arts et métiers*, Paris, 1751 - 1780, tome III, p.282 - 283.

\* CHEMISE, s. f. est la partie de notre vêtement qui touche immédiatement à la peau ; elle est de toile plus ou moins fine, selon la condition des personnes. Celle des femmes est une espece de sac, fait d'un même morceau de toile, plié en deux. On coût les côtés sur toute leur longueur, excepté par en-haut où l'on laisse deux ouvertures pour y assembler les manches, & par en-bas pour y ajuster des pointes ou morceaux de toile coupés en triangle, qui donnent à la *chemise* plus d'ampleur par le bas que par le haut, & lui font faire la cloche. On échancre le haut du sac ; mais l'échancre n'est pas divisée en deux parties égales par le pli du morceau de toile dont une des parties forme le devant de la *chemise*, & l'autre le derriere. Elle est toute prise sur le devant ; cependant la *chemise* laisse le cou entier & une petite portion des épaules découvertes par-derriere, & la moitié de la gorge au moins par-devant. On fait un ourlet au bas & au-haut. On orne assez souvent le haut d'une petite bande de toile plus fine, ou d'une dentelle, qu'on appelle *tour-de-gorge*. La *chemise* descend presque jusqu'au coup-de-pié ; les deux manches ne vont guere au-delà du coude. On appelle *gousset*, les morceaux de toile qui sont placés sous les aisselles, & qui servent à assembler dans ces endroits les manches avec le corps de la *chemise*. Elles sont partout de la même largeur, excepté vers leurs extrémités, où elles sont retrécies & froncées sur un poignet ou sur un ruban de fil, qui entoure assez exactement le bras.

**Annexe VIII.** DIDEROT Denis, LE ROND D'ALEMBERT Jean, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des arts et métiers*, Paris, 1751 - 1780, tome XIII, p.553.

\* PUDEUR, s. f. (*Morale.*) c'est une honte naturelle, sage & honnête, une crainte secrète, un sentiment pour les choses qui peuvent apporter de l'infamie. Les femmes qui n'ont plus que le reste d'une *pudeur* ébranlée, ne font que de foibles efforts pour leur défense. Celles qui ont effacé de leur front jusqu'aux moindres traces de *pudeur*, l'éteignent bientôt entièrement dans le fond de leur ame, & déposent sans retour le voile de l'honnêteté. La *pudeur* au contraire, fait passer une femme qui en est remplie par-dessus les outrages attentés contre son honneur ; elle aime mieux se taire sur ceux qui l'ont outragée, lorsqu'elle n'en peut parler qu'en mettant au jour des actions & des expressions qui seules allument sa vertu.

L'idée de la *pudeur* n'est point une chimere, un préjugé populaire, une tromperie des lois & de l'éducation. Tous les peuples se sont également accordés à attacher du mépris à l'incontinence des femmes ; c'est que la nature a parlé à toutes les nations. Elle a établi la défense, elle a établi l'attaque, & ayant mis des deux côtés des desirs, elle a placé dans l'un la témérité, & dans l'autre la honte. Elle a donné aux individus pour se conserver de longs espaces de tems, & ne leur a donné pour se perpétuer que des momens. Quelles armes plus douces que la *pudeur*, eût pû donner cette même nature au sexe qu'elle destinoit à se défendre ?

Les desirs sont égaux, disent les disciples d'Antisthène : mais, répond M. Rousseau, y a-t-il de part & d'autre mêmes raisons de les satisfaire ? Que deviendrait l'espece humaine, si l'ordre de l'attaque & de la défense étoit changé ? l'assaillant choisiroit au hasard des tems où la victoire seroit impossible ; l'assailli seroit laissé en paix, quand il auroit besoin de se rendre, & poursuivi sans relâche, quand il seroit trop foible pour succomber ; enfin le pouvoir & la volonté toujours en discorde, ne laissant jamais partager les desirs, l'amour ne seroit plus le soutien de la nature, il en seroit le destructeur & le fléau.

Si les deux sexes avoient également fait & reçu les avances, la vaine importunité n'eût point été sauvée ; des feux toujours languissans dans une ennuyeuse liberté, ne se fussent jamais irrités ; le plus doux de tous les sentimens eût à peine effleuré le cœur humain, & son objet eût été mal rempli. L'obstacle apparent qui semble éloigner cet objet, est au fond ce qui le rapproche. Les desirs voilés par la honte, n'en deviennent que plus séduisans ; en les gênant, la *pudeur* les enflamme ; ses craintes, ses détours, ses réserves, ses timides aveux, sa tendre & naïve finesse, disent mieux ce qu'elle croit taire, que la passion ne le dit sans elle ; c'est elle qui donne du prix aux faveurs & de la douceur aux refus. Le véritable amour possède en effet ce que la seule *pudeur* lui dispute ; ce mélange de foiblesse & de modestie, le rend plus touchant & plus tendre ; moins il obtient, plus la valeur de ce qu'il obtient en augmente, & c'est ainsi qu'il jouit à la fois de ses privations & de ses plaisirs.

Pourquoi, réplique-t-on, ce qui n'est pas honteux à l'homme le seroit-il à la femme ? pourquoi l'un des deux sexes se feroit-il un crime de ce que l'autre se croit permis ? Je réponds encore avec M. Rousseau, que les conséquences ne sont pas les mêmes des deux côtés. Les austères devoirs de la femme dérivent de ce point qu'un enfant doit avoir un pere. J'ajoute enfin qu'ainsi l'a voulu la nature ; c'est un crime d'étouffer sa voix.

S'il est vrai que l'honnêteté est la crainte secrète de l'ignominie, & qu'en même tems presque toutes les nations du monde anciennes & modernes ont cru devoir observer les regles de l'honnêteté & de la *pudeur*, il seroit bien absurde de les violer dans la punition des crimes, qui doit toujours avoir pour objet le rétablissement de l'ordre.

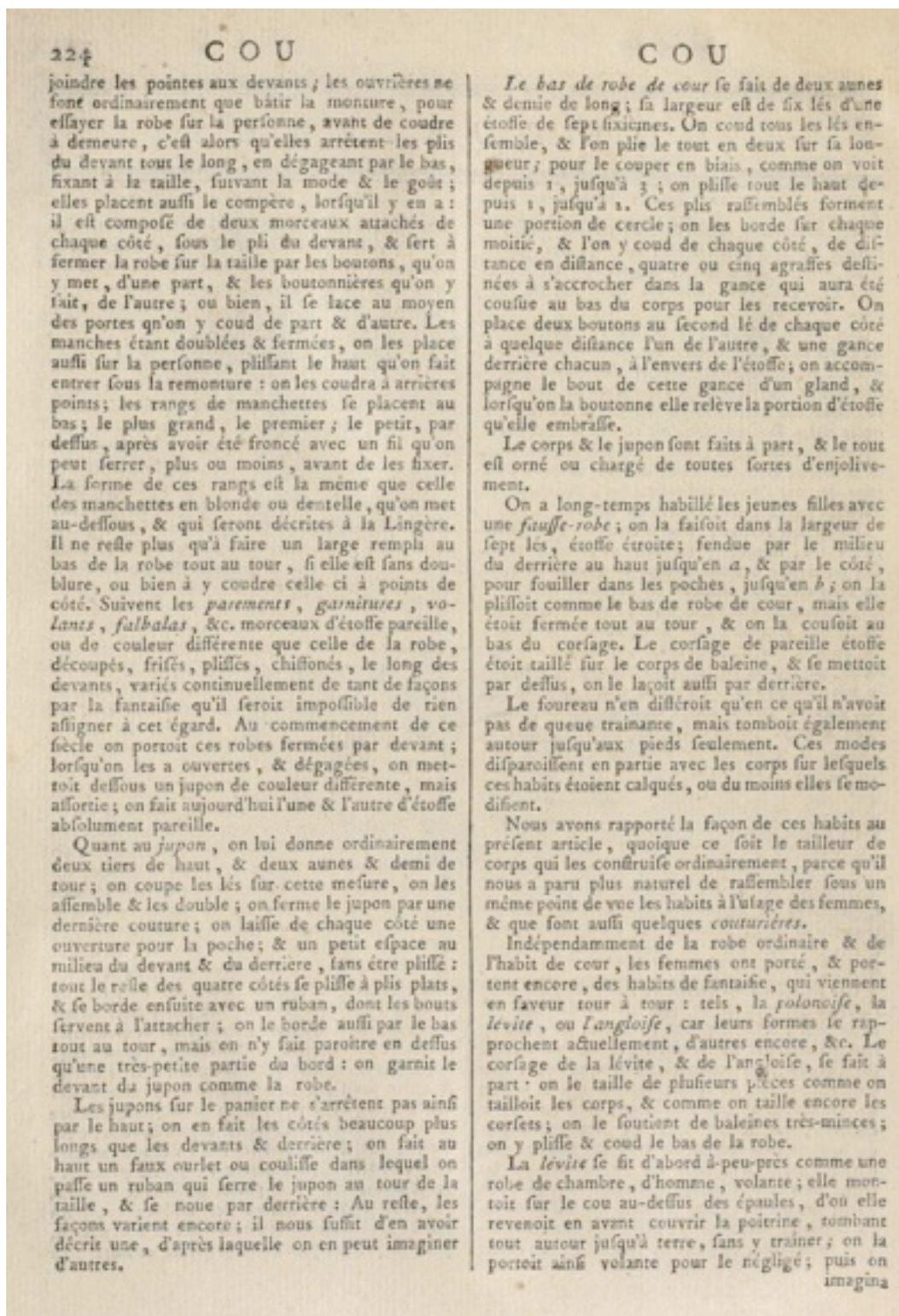
**Annexe IX.** DIDEROT Denis, LE ROND D'ALEMBERT Jean, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des arts et métiers*, Paris, 1751 - 1780, tome VIII, p.667 -668.

\* INDÉCENT, adj. (*Gram. & Morale.*) qui est contre le devoir, la bienséance & l'honnêteté. Un des principaux caracteres d'une belle ame, c'est le sentiment de la *décence*. Lorsqu'il est porté à l'extrême délicatesse, la nuance s'en répand sur-tout, sur les actions, sur les discours, sur les écrits, sur le silence, sur le geste, sur le maintien ; elle relève le mérite distingué ; elle pallie la médiocrité ; elle embellit la vertu ; elle donne de la grace à l'ignorance.

L'*indécence* produit les effets contraires. On la pardonne aux hommes, quand elle est accompagnée d'une certaine originalité de caractere, d'une gaiété particuliere & cynique, qui les met au-dessus des usages : elle est insupportable dans les femmes. Une belle femme *indécente* est une espece de monstre, que je comparerois volontiers à un agneau qui auroit de la férocité. On ne s'attend point à cela. Il y a des états dont on n'ose exiger la *décence* : l'anatomiste, le médecin, la sage-femme sont *indécents* sans conséquence. C'est la présence des femmes qui rend la société des hommes *décente*. Les hommes seuls sont moins *décents*. Les femmes sont moins *décentes* entr'elles qu'avec les hommes. Il n'y a presque aucun vice qui ne porte à quelqu'action *indécente*. Il est rare que le vicieux craigne de paroître *indécent*. Il se croit trop heureux quand il n'a que cette foible barriere à vaincre. Il y a une *indécence* particuliere & domestique ; il y en a une générale & publique. On blesse celle-ci peut-être toutes les fois qu'entraîné par un goût inconsidéré pour la vérité, on ne ménage pas assez les erreurs publiques. Le luxe d'un citoyen peut devenir *indécent* dans les tems de calamité ; il ne se montre point sans insulter à la misere d'une nation. Il seroit *indécent* de se réjouir d'un succès particulier au moment d'une affliction publique. Comme la *décence* consiste dans une attention scrupuleuse à des circonstances légeres & minutieuses, elle disparoît presque dans le transport des grandes passions. Une mere qui vient de perdre son fils ne s'apperçoit pas du desordre de ses vêtemens. Une femme tendre & passionnée, que le penchant de son cœur, le

trouble de son esprit & l'yvresse de ses sens abandonne à l'impétuosité des desirs de son amant, seroit ridicule si elle se ressouvenoit d'être *décente*, dans un instant où elle a oublié des considérations plus importantes. Elle est rentrée dans l'état de nature : c'est son impression qu'elle suit, & qui dispose d'elle & de ses mouvemens. Le moment du transport passé, la *décence* renaîtra ; & si elle soupire encore, ses soupirs seront *décens*.

Annexe X. ROLAND DE LA PLATIÈRE Jean-Marie, *Encyclopédie méthodique. Manufactures, arts et métiers*, article « couturière », Paris : Panckoucke, 1790, t. I, p.224 - 225.



imagina de mettre par dessus une ceinture, afin de la serrer sur le corps; c'est cette lévite que portoit la reine à sa première grossesse. Bientôt on échantra le tour de la gorge, on descendit le collet, & l'on plissa l'habit sur la taille, pour mieux marquer celle-ci: mais ces plis mêmes parurent encore la grossir; on coupa le corsage, on le fit juste à la taille, & l'on y joignit le bas de la robe, plissé sur les hanches; on la fit trainante, les manches venant d'abord jusqu'au poignet, diminuant par degré; on les étroit; on les orna de paremens; on les remonta; elles ne sont plus qu'au-dessous du coude; en s'éloignant de la première simplicité de cet habit, on s'en revêtit insensiblement pour se parer; la ceinture, qui n'étoit plus nécessaire par dessus un habit très-serré, resta encore comme ornement, & c'est ainsi qu'on la vit assez ridiculement sur une taille droite & roide, où l'on n'apercevoit plus les inflexions, les contours gracieux que doivent produire les mouvements, & qui seroient trouver une ceinture mieux placée, parce qu'elle sembleroit inutile. Le petit chiffonage des garnitures revient aussi, & l'on en change les devants, au lieu de s'en tenir à cet uni élégant & noble de la robe angloise, dont on s'est approché pour la forme.

Cependant la commodité de la lévite dans sa première forme, pour les voyages, ou pour la toilette, l'a fait reprendre de nouveau, mais sous le nom de *quinzevine*; on la serre au col par une coulisse, ainsi que se serrent les manches au poignet. On l'a de nouveau imité, avec quelques différences assez légères, dans les robes en chemise.

La *polonoise* se coupe en quatre parties, deux derrière, & deux devants; les deux derrières, qui prennent d'abord la taille avec assez de grace, s'élargissent pour fournir à l'ampleur des hanches, & ne tombent qu'à six pouces au-dessus du bas du jupon: les deux derrières se relèvent encore de chaque côté au bas de la taille, par un bouton vis-à-vis duquel, en dessous, est attachée une gance qui renferme, en rejoignant le bouton, la partie de la robe qu'elle contient. On avoit mis des rubans en touffe & pendants, on joignit à la gance qui leur fut substituée, des glands plus ou moins riches.

La *sultane*, antérieure à ces habits, étoit aussi en robe de chambre, mais non volante, avec un seul pli au bas de la taille par derrière, & un de chaque côté sur la hanche, au haut de la poche, tombant jusqu'à terre, couvrant la poi-

trine, & tout le bras, jusqu'à la main; elle a eu peu de vogue.

L'ouvrière *b*, de la vignette, est habillée d'une *polonoise*: voyez une lévite, *fig. 4*. L'*angloise* n'en diffère qu'en ce que les trois coutures du dos se rapprochent davantage par le bas, & finissent en serrant toujours plus, comme au fourreau. On fait la robe *angloise* de couleur différente que celle du jupon, on n'y met point de garniture, on en relève un peu les devants avec des cordelières, & des glands, pour faire draper la robe, & laisser vois le jupon.

L'*angloise fermée* par devant, peu trainante, & à corsage lacée, se nomme *robe-d'enfant*, & se porte en déshabillé.

La *robe Turque*, plus compliquée que toute autre, prend juste à la taille pour le corsage; les deux devants qui se joignent en haut, réculent de part & d'autre jusques sur le côté; la robe en *polonoise* pour le dos, est trainante d'un tiers de la longueur, & n'habille que le derrière; une pièce taillée, usquée comme le corps, & pareille au jupon, qui est différent de la robe, s'attache avec de petites boucles d'acier, ovales, posées en triangle; une première manche, semblable au jupon, & ornée d'un sabot est recouverte d'une demi-manche pareille à la robe; des garnitures sur les diverses parties de cet habillement, des noms étrangers ou bizarres à chacune, font du total un composé singulier, qui montre bien mieux les efforts de l'art pour satisfaire la fantaisie, & plaire au caprice, que les effets du bon goût.

C'est en dire assez sur des vêtements, dont la mode capricieuse varie tellement les formes, qu'on ne peut espérer que la description n'en paroisse pas surannée au moment de sa publication.

L'ancien *pet en-l'air*, ou *caraco*, peut être considéré, & il est fait précisément, comme le haut d'une robe ordinaire dont le bas auroit été retranché, depuis le dessous des poches; les déshabillés, & la *polonoise à l'angloise*, ne sont également que l'imitation du haut de ces habits, pour le grand négligé dans l'appartement.

Le *juste* des femmes de la campagne, qui ne vient que sur le haut des cuisses, se taille à-peu-près comme une veste d'homme, dans deux aunes d'une étoffe de deux tiers de large; on monte les derrières & les côtés jusqu'aux hanches seulement: les basques retombent détachées. Voyez *fig. 10 & 11*, un devant & un derrière de juste.



Annexe XI. GARSULT François, *L'art de la lingerie*, article « mantelet de mousseline » Paris : Impr. de Delatour, 1771, p.22.

DE LA LINGERE.

21

*Mantelet de mouffeline.*

Il faut une aune & demie de mouffeline par Mantelet, si la mouffeline a quinze seiziemes de large; & en cas qu'elle n'ait que trois quarts de large, il en faudra une aune trois quarts.

Pliez la largeur de la mouffeline, & taillez le Mantelet comme vous voyez *Fig. L, Pl. 2.* Le coqueluchon *M*, taillé en double comme le Mantelet, doit avoir cinq seiziemes de profondeur de tête, & cinq huitiemes de hauteur.

Les bandes en mouffeline qui garniront tout le tour du Mantelet & le devant du coqueluchon, auront un bon seizieme de large & six aunes de long. Ces bandes froncées avec une petite tête, se cousent à point devant.

Avant de joindre le coqueluchon au Mantelet, il faut commencer par *abatre*, c'est-à-dire, couper au bas du derriere du coqueluchon la hauteur d'un seizieme *Fig. M*, en mourant. La petite échancrure *a* du coqueluchon, se coud à couture rabattue en dedans; au haut de cette couture en *b*, on plisse à point devant en rond, c'est-à-dire, tous les plis se rendant à un même centre, au haut de la petite échancrure, les plis égaux, & d'un pouce de profondeur; puis on les arrête à plusieurs points de surjet. On ourle le collet *c c* du coqueluchon; le coqueluchon étant prêt, plissez à plis couchés le collet du Mantelet, c'est-à-dire, laissez sans plisser deux pouces par derriere, puis laissez encore deux pouces sans plisser à chaque devant, ce qui se fait à arriere-point ou à point devant.

Pliez la coulisse en deux du sens de sa longueur; cousez l'un des doubles au collet du mantelet à arriere-point, & l'autre double au même collet à point de côté, ce qui l'attachera au collet; puis vous plisserez à surjet le coqueluchon à la coulisse, observant les espaces non-plissés du collet.

On passe un ruban dans la coulisse, qu'on y arrête au milieu: il sert à nouer le Mantelet par devant.

*Poches de basin.*

Il faut pour chaque paire trois quarts de basin de Troyes.

*Garniture de Corset.*

Les Corsets sont du district de la Couturiere; mais ce sont les Lingeres qui les garnissent. Ainsi la garniture de Corset en mouffeline, se fait d'une aune trois quarts de long sur un douzieme de haut; il faut échancrer la bande pliée en deux au quart de sa largeur: le bas de la garniture aura un seizieme de haut, & le collet un vingt-quatrieme.

Les garnitures en dentelle se font de même longueur, sur un seizieme de haut; on ne les échancre point. Le tout se fronce & se coud à surjet.

**Annexe XII.** PRUDHOMME Louis-Marie, *Les crimes des Reines de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à Marie-Antoinette*, Paris : Au Bureau des Révolutions de Paris, 1791, p.446 - 448.

« Le luxe le plus scandaleux régnoit autour d'Antoinette, c'est un fait dont tout le monde a pu juger. Mais en quoi ce luxe a-t-il consisté ? En frivolités, en objets de caprice aussi passagers que ses goûts variables. Les superbes manufactures d'étoffes de soie, d'or et d'argent dont le commerce de France s'enorgueillissoit, qui fournissoient toute l'Europe et faisoient subsister des milliers d'hommes, ont été ruinées par la mode des toiles, des mousselines, des gazes et du linon. Les riches étoffes étoient trop chères pour être renouvelées tous les jours et leur durée ne pouvoit s'accorder au caprice d'une femme qui vouloit paraître à chaque heure, pour ainsi dire, sous une forme nouvelle. D'ailleurs, on disoit alors qu'un habit de toile étoit plus commode ; qu'on pouvoit l'ôter en sortant d'un boudoir ou d'une promenade, et tromper ainsi ceux qui auroient pu observer malignement certaines altérations dans une parure plus complète et plus riche. Ainsi les manufactures sont restées oisives ; les ouvriers de Lyon et des autres villes ont été réduits à la mendicité, les entrepreneurs ruinés, et l'autre branche de commerce n'a rien gagné à ce changement, parce que les toiles des Indes, les mousselines ont mis un obstacle à l'accroissement des manufactures de ce genre. La fureur des gazes a fait tomber celles de France ; on n'a plus voulu que des gazes anglaises, et aujourd'hui les gaziers de Paris n'ont plus d'ouvrage ; les ouvriers sont sans état, et l'argent du commerce passe dans les pays étrangers, sans que les objets de luxe fabriqués ici puissent nous procurer l'équivalent. Que de maux, dont on ne peut calculer l'étendue ! La toilette des femmes est devenue extrêmement chère [...] ; des habits légers ont beaucoup moins de durée ; leur entretien coûte davantage ; et c'est ainsi que cette espèce de luxe, augmentant les désirs et les dépenses, ruine les moeurs privées. La parure actuelle est fort élégante, on n'en disconvient pas ; mais sans être d'une extrême rigueur, sans vouloir bannir les grâces et le bon goût, on pourroit y désirer plus de décence. »